

Descriptif de l'opération



AVIS DE PUBLICITE

<p>Nom et adresse de l'organisme acheteur :</p>	<p style="text-align: center;">Ophis Correspondant : Monsieur le Directeur 32 Rue de Blanzat 63028 CLERMONT FD Cedex 2 Tel : 04 73 41 16 16 Fax: 04 73 41 16 41</p>
<p>Objet du marché :</p>	<p>Choix d'un Maître d'œuvre pour une mission de :</p> <p><u>Tranche ferme</u> : Etude diagnostic comprenant un volet thermique selon la méthode de calcul TH-CE ex (compris la visite de l'ensemble des logements) - Etude d'avant projet sommaire avec estimation des travaux Délai : 1^{er} octobre 2010</p> <p><u>Tranche conditionnelle</u> : Etude de projet – Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux - Direction de l'exécution des travaux – Assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux de parfait achèvement. Délai : courant 2012</p> <p><u>Programme</u> : Réhabilitation de 2 immeubles en site occupé de 18 logements Les Rouchoux – Route de Veyreiras - 63970 AYDAT</p> <p><u>Prévision des travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des menuiseries (fenêtres et volets + portes d'immeubles) - Remplacement des équipements sanitaires - Amélioration de l'isolation thermique - Chauffage : Equilibrage de la base - Remplacement partiel de couverture - Fermeture des loggias - Traitement des garde-corps et balcons - Remplacement de sols - Peinture des cages d'escaliers - Création d'un local poubelle - Vérification électricité <p>Type de marché de travaux : Exécution</p>
<p>Conditions de participation :</p>	<p>DOCUMENT A FOURNIR PAR LES CANDIDATS : Ø <u>PIECES ADMINISTRATIVES :</u> Déclaration du candidat DC5, Références précises de prestations similaires de moins de 3 ans, Attestation d'assurance en cours de validité, Le candidat retenu devra fournir ses attestations fiscales et sociales dans un délai de 10 jours après demande du maître d'ouvrage</p> <p><u>OFFRES COMPRENANT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Note de motivation et méthodologie - Engagement sur les délais - Note relative aux moyens et capacités techniques - Références - Honoraires
<p>Critères d'attribution ou de sélection :</p>	<p>Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Valeur technique : motivation, méthodologie, références (40%) 2- Engagement sur les délais, moyens et capacités techniques (30%) 3- Honoraires (30%)
<p>Procédure :</p>	<p>Procédure adaptée suivant article 28 du Code des marchés publics <i>Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises ayant déposé une offre dans les cas où cela s'avèrerait nécessaire.</i></p>
<p>Date limite de remise des offres :</p>	<p>12 août à 16h30</p>

Descriptif de l'opération



AVIS DE PUBLICITE

	<p>ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYÉES : Ophis – Agence Sud Val d'Allier 32 rue de Blanzat – 63028 CLERMONT FD CEDEX 2</p>
Autres renseignements / adresses complémentaires :	<p>Amandine BERNADEAU TEL : 04.73.41.16.24. MAIL : abernadeau@ophis.fr</p>
Procédures de recours :	<p>Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif, 6 cours Sablon, F-63000 Clermont Ferrand. Tél. 04 73 14 61 00. Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional du règlement amiable, 119 avenue du Maréchal de Saxe, F-69427 Lyon. Tél. 04 72 84 78 59. Fax 04 72 84 78 55. Introduction des recours : Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Voies et délais des recours dont dispose le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none">- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme
Date d'envoi à la publication :	19 juillet 2010